

Guide parent – enfant (version révisée)

Camp de jour

Saison estivale 2018



Municipalité Notre-Dame-des-Neiges
4, rue St-Jean-Baptiste (Québec) G0L 2E0
Téléphone 418-851-3009 Télécopieur 418-851-3169
Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges 418-851-2006
Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca
Site Web : [/www.notredamedesneiges.qc.ca](http://www.notredamedesneiges.qc.ca)

Préambule

C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival de la Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges. Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire ce guide parent-enfant.

À l'intérieur de ce guide, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour. Bon été!

Table des matières

Préambule.....	2
Mission.....	5
Objectifs.....	5
Équipe du camp de jour	5
Comment rejoindre l'animateur responsable au local du camp de jour	6
La formation de l'équipe d'animation.....	6
La formation "Premiers secours" - pour l'équipe d'animation.....	6
«Tolérance zéro»	6
Nous joindre à l'administration.....	6
Formulaire et période d'inscription.....	7
Paiement par chèque.....	7
Crédit d'impôt.....	7
Annulation d'inscription ou d'activité / Remboursement	7
Tarifification pour le transport adapté - TCB (transport collectif des Basques).....	8
Transport par autobus	8
Les congés.....	8
Saison 2018 - Présentation du personnel de l'équipe d'animation	8
Règlements généraux.....	9
Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges	9
Avec service de garde (SDG)	9
Sans service de garde (SSG).....	9

Journée type au camp de jour*	9
Arrivée au camp	9
Départ	10
Retard	10
Dans mon sac à dos ou à laisser sur place	11
Dans ma boîte à lunch	11
Attention aux allergies!	11
À ne pas apporter au camp de jour	11
Vêtements et accessoires	12
Identification du matériel	12
Les sorties	12
Lors des transports par autobus	12
Réglementation piscine	12
Le gala	13
Communication aux parents par le personnel de l'équipe d'animation	13
Messages des parents	13
Enfant malade / risque de contagion	13
Allergies alimentaires	14
Médicaments	14
Premiers soins et sécurité	15
Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges	16
Généralités	16
Respect de soi	16
Respect des autres	16
Respect de l'environnement	16
Code vestimentaire	16
« Tolérance zéro »	17
Quand je suis au camp de jour, je	17

Gestion de la discipline.....	18
Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant	18
Escalade des sanctions degré de gravité mineur	18
Escalade des sanctions degré de gravité majeur.....	19
Suspension et expulsion.....	19
Suivi comportemental	20
Autres sujets	20
Guide parent - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges	21
Code de vie - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges	21
Signature du parent	21

Mission

La municipalité de Notre-Dame-des-Neiges offre, aux résidants de la municipalité, un camp de jour de huit (8) semaines permettant aux enfants de 5 à 12 ans de vivre des expériences de loisirs variées, et ce, dans un cadre récréatif, sécuritaire et enrichissant.

Objectifs

Plus précisément, le programme du camp de jour vise à :

- Offrir des activités stimulantes, diversifiées et enrichissantes permettant aux jeunes un apprentissage dans un environnement amusant et sécuritaire;
- Promouvoir des valeurs de respect et de bonne conduite entre les jeunes et envers son environnement;
- Permettre à la clientèle de s'impliquer dans une vie de groupe et une découverte de son milieu;
- Offrir des sorties extérieures chaque semaine.

Équipe du camp de jour

COMITÉ PARENT

Le Comité Parent composé d'un minimum de 3 parents d'enfant et d'un élu municipal supervise les activités offertes au camp de jour, traite les plaintes et la gestion de la discipline qui lui sont acheminées. Ils ont comme mandat de soutien au camp de jour, à la programmation d'activités diversifiées, à la sélection du personnel de l'équipe d'animation, à leur évaluation et d'assurer une présence en cas de problèmes ou d'urgences. Ce comité est accompagné d'un employé du personnel de la municipalité transigeant pour eux.

ANIMATEUR-RESPONSABLE AU CAMP DE JOUR

Cette personne assure la planification, la supervision, la gestion quotidienne des enfants, des moniteurs, des activités, ainsi que de l'animation, de la discipline, etc. au camp de jour. Elle s'occupe de voir au maintien du Code de vie, au suivi du comportement de l'enfant (référence : Guide Parent - enfant Camp de jour - Saison estivale 2018). Pour les cas particuliers ou événements particuliers (exemple : plaintes, gestion de la discipline, etc.), elle travaille en étroite collaboration avec le Comité Parent.

Si vous avez des difficultés, des commentaires, des plaintes ou des demandes pendant la période du camp de jour, vous devez vous adresser à cette personne en premier. Elle vous réfèra, en cas de besoin.

MONITEUR (EN SUPPORT À L'ANIMATEUR RESPONSABLE)

Les moniteurs assurent un soutien à l'animateur responsable dans ses tâches ainsi qu'une animation et une surveillance des enfants. Ils assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline. Ils appliquent le Code de vie et voient au suivi du comportement de l'enfant.

ÉVALUATION

Par souci de qualité et d'amélioration continu du service, l'ensemble de l'équipe d'animation est évalué une fois pendant l'été vers la mi-été.

Comment rejoindre l'animateur responsable au local du camp de jour

Pour de plus amples informations, vous pourrez rejoindre l'animateur responsable tout au long de l'été aux coordonnées suivantes :

Téléphone au camp de jour : 418-851-2006

La formation de l'équipe d'animation

L'animateur responsable et les moniteurs du camp de jour reçoivent, en début juin, un stage de formation en animation estivale d'une durée de 2 jours. Cette formation est donnée par le Camp Richelieu Vive La Joie situé à Ste-Modeste et propose l'essentiel de ce que l'animateur responsable et les moniteurs devront mettre en pratique tout au long de l'été en vous présentant le moniteur, l'enfant, l'animation et la programmation.

(P.S. la municipalité procède à l'engagement d'un étudiant anglophone dans le cadre de Jeunesse Canada au Travail. Étant donné, que les entrevues s'effectuent vers la mi-juin, il n'est pas possible de lui faire suivre une formation. Par contre, nous lui transmettons les instructions concernant les enfants inscrits au camp de jour (exemple : allergies, médicaments, numéros de téléphone importants, etc.).

La formation "Premiers secours" - pour l'équipe d'animation

Nous procédons à une vérification de la validité du certificat émis en ce qui concerne le secourisme advenant que l'animateur responsable ou les moniteurs embauchés l'ont en leur possession. Sinon, nous demandons à ceux-ci de suivre un cours de premiers secours rencontrant les normes du gouvernement du Québec pour les intervenants en milieu de garde, de l'Association des camps du Québec dont voici les caractéristiques :

- Cours de 8 heures, incluant la RCR adulte, enfant et bébé

(P.S. la municipalité procède à l'engagement d'un étudiant anglophone dans le cadre de Jeunesse Canada au Travail. Étant donné, que les entrevues s'effectuent vers la mi-juin, il n'est pas possible de lui faire suivre cette formation. Par contre, nous lui transmettons les instructions concernant les enfants inscrits au camp de jour (exemple : allergies, médicaments, numéros de téléphone importants, etc.).

«Tolérance zéro»

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel d'animation, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

Nous joindre à l'administration

Bureau municipal Administration 418-851-3009 (poste 3)

Formulaire et période d'inscription

Période d'inscription : du 2 mai 2018 au 25 mai 2018. Celle-ci doit être respectée afin d'obtenir une place.

Modes d'inscription : en ligne en téléchargeant le formulaire d'inscription sur le site WEB de la municipalité, en personne au bureau municipal et par la poste.

Le formulaire d'inscription comprenant la fiche personnelle de l'enfant contenant les informations essentielles à la sécurité du jeune est obligatoire pour finaliser l'inscription et doit être reçu avant le début du camp.

Paiement par chèque

Vous devez payer vos frais, en totalité, au moment de votre inscription. L'encaissement du chèque confirme votre inscription. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de la municipalité Notre-Dame-des-Neiges en date du 22 juin 2016 et doivent être remis au bureau municipal lors du dépôt du formulaire d'inscription. Il y a des frais de 25 \$ pour tous les chèques retournés par une institution financière.

Important

Toute facture qui n'aurait pas été réglée à l'été précédent devra être payée avant l'ouverture du camp de jour, sous peine d'annulation de l'inscription.

Coût des sorties extérieures

Il y a 8 sorties qui seront planifiées, le coût est de 50\$ pour l'ensemble. Pour l'enfant qui n'est pas inscrit aux sorties, le coût par sortie est fixé à 10\$.

Crédit d'impôt

La municipalité transmettra en début d'année 2019, ou un peu avant, un relevé 24 à chaque famille qui aura inscrit son ou ses enfants au camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent qui désire recevoir le relevé 24 sur le formulaire d'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse possible.

Annulation d'inscription ou d'activité / Remboursement

Annulation d'inscription

Déménagement ou problème de santé / blessure (billet médical obligatoire) : Remboursement au prorata du nombre de cours écoulé plus frais administratifs de 10\$. Noter un délai pouvant aller jusqu'à 4 semaines suivant la demande relativement à un paiement.

Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait, d'une suspension ou d'une expulsion de l'enfant en cas de manquement au «CODE DE VIE».

Annulation d'activité

Aucun remboursement ne sera accordé À MOINS que l'activité ne soit discontinuée ou retirée de la programmation ou pour toute autre raison jugée valable par la municipalité.

Tarification pour le transport adapté - TCB (transport collectif des Basques)

Réservation du transport de la journée au moins 24 heures d'avance;

Déplacement simple pour 1 personne : 2,75\$ à l'intérieur d'une même municipalité (autres tarifs selon la destination);

Aucune garantie d'obtenir le service demandé à l'heure. Selon la disponibilité du service.

Transport par autobus

Le transport est réservé par la municipalité, le prix est compris dans la tarification des sorties du camp de jour.

Les congés

Le camp de jour sera fermé lundi 25 juin et lundi 2 juillet 2018.

Saison 2018 - Présentation du personnel de l'équipe d'animation

Animateur responsable :	Madame Anne-Sophie Caron
Moniteur (de retour 2 ^e saison)	Madame Zoé Devost
Moniteur	Monsieur Yoan Gagnon-Roussel
Moniteur (anglophone)	À venir.

Règlements généraux

Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Avec service de garde (SDG)

Le camp de jour avec service de garde est ouvert de 7h30 à 9h00, de 12h00 à 13h00 et de 16h00 à 17h30. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

Durant ces périodes, les enfants sont la majorité du temps en jeux libres à l'intérieur (exceptionnellement à l'extérieur) et font des activités comme du coloriage, des jeux de société, etc. Pendant le SDG, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement.

Sans service de garde (SSG)

Le camp de jour sans service de garde est ouvert de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Durant ces périodes, le code de vie du camp de jour ainsi que les règlements généraux devront être respectés. Les mêmes mesures disciplinaires seront appliquées pour tout écart de comportement, soit par l'animateur responsable ou le moniteur en place. Noter que les planifications hebdomadaires (semaine 1 à 8) vous parviendront par courriel et des copies seront laissées sur place au local du camp de jour.

Journée type au camp de jour*

7h30 à 9h00	Jeux libres
9h00 à 10h00	Atelier ou Activité extérieure de groupe (différents jeux)
10h00 à 10h20	Collation
10h20 à 11h00	Atelier ou Activité extérieure de groupe ou Jeux libres
11h00 à 12h00	Atelier ou Activité extérieure de groupe (différents jeux)
12h00 à 13h00	Dîner
13h00 à 14h00	Animation, Comptine, Concours, Atelier spécifique (différents thèmes)
14h00 à 14h30	Comptine ou Atelier ou activité extérieure de groupe ou Jeux libres
14h30 à 14h50	Collation
14h50 à 16h00	Animation ou Histoire ou Bricolage ou Activité cuisine
16h00 à 17h30	Jeux libres

*Horaire sujet à changement

Arrivée au camp

Par souci de sécurité, le parent doit toujours accompagner son enfant à son arrivée au camp et se présenter à l'accueil. Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le camp responsable si vos enfants décident de ne pas se présenter de la journée au camp de jour. Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur responsable ou le moniteur et doivent inscrire leurs initiales à côté du nom de l'enfant dans le cahier de

présence disponible à l'accueil afin de confirmer son arrivée dans le cahier de présence disponible à l'accueil. Si votre enfant vient à vélo ou à pied, vous ne pouvez pas tenir le camp de jour responsable si votre enfant se blesse ou s'il arrive une situation particulière pendant son trajet de la maison au camp de jour. Si votre enfant arrive à vélo ou à pied et qu'il n'est pas au service de garde, veuillez noter qu'il ne peut arriver sur le site avant 8h55.

Départ

Il est primordial d'inscrire sur le formulaire d'inscription le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant dans le cahier de présence disponible à l'accueil au camp sur le formulaire d'inscription. Les personnes autorisées doivent toujours aviser le personnel de l'équipe d'animation étant en place et doivent inscrire leurs initiales à côté du nom de l'enfant afin de confirmer son départ. Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur le formulaire d'inscription. Dans le cas où votre enfant a cette permission, il devra signer lui-même la feuille de départ.

Vous devez inscrire, sur le formulaire d'inscription du participant, les personnes autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents ou tuteurs.

Si votre enfant quitte à 16h à vélo ou à pied, il doit retourner à la maison et il ne peut revenir avec le groupe au service de garde. S'il revient pour jouer au camp de jour, il ne pourra suivre le groupe et utiliser le matériel du camp de jour. Le camp de jour n'est pas responsable de l'enfant, cependant si l'enfant ne se comporte pas correctement avec des enfants au service de garde, le personnel de l'équipe d'animation en place peut demander à l'enfant de s'éloigner et peut aussi communiquer avec les parents. La priorité est la sécurité des enfants qui utilisent le service de garde.

POLITIQUE DES DÉPARTS SÉCURITAIRES

Si une personne ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, le personnel de l'équipe d'animation en place se réservera le droit de demander une pièce d'identité et d'appeler les parents pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir vos enfants avec cette personne, et ce, même si vos enfants la connaissent très bien.

Assurez-vous toujours de prévenir un animateur responsable (en priorité) ou le moniteur de tout changement et ajout aux informations que nous détenons!

Retard

Si vous arrivez en retard au camp de jour, il est de votre responsabilité de confier votre enfant au personnel de l'équipe d'animation étant en place, soit l'animateur responsable ou le moniteur.

RETARD

Après 17h30, le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes, et ce, par enfant. L'animateur responsable ou le moniteur en place contactera les parents dont les enfants sont encore au service de garde après 18h00.

À tous les jours, j'apporte...

Dans mon sac à dos ou à laisser sur place

- ✓ Maillot de bain (incluant gougounnes et crocs seulement utilisés lors de baignade et d'activités nécessitant de l'eau);
- ✓ Serviette de plage;
- ✓ Bouteille d'eau;
- ✓ Vêtements de rechange – laissés sur place;
- ✓ Chandail long ou un chandail (tablier) qui servira lorsque nous allons faire du bricolage (nouveau);
- ✓ Crème solaire (nouveau);
- ✓ Petit coussin pour les activités assises * (nouveau).

Il est fortement conseillé d'habiller vos jeunes avec du linge pouvant être sali. Aussi, pour éviter le risque de blessure, nous interdisons le port de sandales de type « gougounnes » et de crocs qui ne tiennent pas les pieds, par souci de confort et de sécurité. Nous désirons que les jeunes portent des espadrilles afin d'être confortables pour courir.

*Comme le ciment peut être froid, il est préférable que votre enfant amène un petit coussin pour les activités assises.

Dans ma boîte à lunch

- ✓ Repas froid (incluant un sachet de glace de type « ice pak » pour la conservation des aliments);
- ✓ 2 collations (minimum).*

* Elles doivent comprendre des aliments nutritifs pour favoriser le maintien de l'énergie de votre enfant ; • **IMPORTANT** : Il y a deux collations par jour (une en avant-midi et une en après-midi).

Attention aux allergies!

Ne sont pas acceptés au camp de jour– les aliments suivants

Veillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer et ananas.

Il est interdit aux enfants de partager leurs collations ou dîner, afin d'éviter d'occasionner des problèmes à d'autres enfants.

À ne pas apporter au camp de jour

- Argent de poche, objets précieux, cellulaires, jeux électroniques, jeux personnels, médicaments non prescrits et animaux domestiques;
- Les bouteilles en verres et les thermos dont l'intérieur est en verre;
- Médicaments non prescrits;
- Gomme.

Veillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera **confisqué** pour la journée. Prenez note que nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

Vêtements et accessoires

Il est fortement recommandé aux enfants de porter des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées (déplacements, sports, etc.).

Les sandales de type «gougounes» seront tolérées lors de sorties où il y a de la baignade et leur d'activités nécessitant de l'eau (ex : jeux d'eau).

Sont proscrits :

- Les vêtements et accessoires portant des inscriptions ou des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires;
- Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants (ex : mini-jupe, top, chandail bedaine, décolleté, etc.).

Identification du matériel

Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les **objets perdus qui n'auront pas été réclamés** seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

Les sorties

Une sortie différente est planifiée à chaque semaine de camp de jour. Il est possible que durant les deux semaines de la construction, il n'y ait pas de sorties, celles-ci s'effectueront avant ou après.

À CHAQUE DÉBUT DE SEMAINE, une feuille de planification hebdomadaire de l'horaire à l'attention des parents sera transmise à tous les enfants. Sur cette feuille se trouveront les éléments en fonction de: la description de la sortie, les heures de départ et d'arrivée, le matériel à apporter et le coupon d'autorisation, s'il y a lieu, à remplir par le parent et à remettre au personnel de l'équipe d'animation, soit à l'animateur responsable ou au moniteur en place.

Lors des transports par autobus

Il est obligatoire de rester assis et de respecter les consignes du conducteur dans l'autobus en tout temps et être respectueux envers le conducteur.

Réglementation piscine

- Pour les 6 ans et moins, la veste de sauvetage est obligatoire;
- Bonnet de bain obligatoire;
- Les objets gonflables, les lunettes de natation, les masques ainsi que les palmes sont interdits à la piscine.

Par contre, les objets suivants sont permis:

Veste de sauvetage, flotteurs aux bras, ceinture de natation (type hippopotame), ballon.

Si un enfant est malade (ex.: diarrhée) ou a une plaie ouverte, il n'a pas le droit de se baigner*.

**Source : Selon le guide gouvernemental « Encadrement sécuritaire des groupes d'enfants en milieu aquatique ».*

Le gala

S'il y a lieu, la 7^e édition du gala du camp de jour sera présentée le **mercredi 15 août 2018** à compter de 19h30, au Centre communautaire de Rivière-Trois-Pistoles. Les parents sont invités à assister à ce gala, présentant les projets et numéros réalisés par les enfants.

Communication aux parents par le personnel de l'équipe d'animation

Le personnel de l'équipe d'animation désire avoir une bonne communication avec les parents. Nous privilégions la communication par la boîte à lunch pour toutes les informations qui ne s'avèrent pas urgentes et qui ne nécessitent pas de rencontre entre le responsable et le parent. Par exemple, s'il manque certains effets dans le sac à dos de votre enfant, une note sera déposée dans sa boîte à lunch. Nous vous demandons donc de rester vigilants. Lorsqu'un évènement mineur (exemple : éraflures superficielles subies aux genoux lors d'activités extérieures), l'animateur responsable ou le moniteur en place informe le parent par un appel téléphonique pour une fin d'information sur les actions posées pour soigner l'enfant.

Messages des parents

Il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'équipe d'animation pour signaler des changements ou informations pertinentes. Si votre enfant quitte à vélo ou à pied pour dîner et qu'il ne revient pas dans l'après-midi, vous devez nous aviser par téléphone ou en personne. Si comme parent, vous avez un message important à transmettre à l'équipe d'animation, il faut le faire par téléphone (418-851-2006) ou en personne. Nous n'acceptons les mémos. Pour les enfants qui ont des horaires variables, il est très important de tenir l'équipe d'animation informée.

Enfant malade / risque de contagion

Aucun enfant malade (fiévreux, contagieux ou autre) ne peut être admis au camp de jour qu'après un délai de 48 heures après la fin des symptômes. Si votre enfant est malade ou fiévreux, nous vous prions de le garder à la maison pour éviter de contaminer les autres enfants. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone.

Alerte aux poux

- Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquez avec l'animateur responsable du camp de jour pour l'en informer.
- Si un membre de l'équipe d'animation remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison.
- Le personnel du service d'animation du camp de jour se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation.

Allergies alimentaires

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera TRÈS IMPORTANT d'inscrire cette information sur le formulaire d'inscription et de rencontrer le personnel d'animation du camp de jour afin de leur expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

Dans le but de prévenir les séquelles reliées aux allergies alimentaires et aux empoisonnements aux arachides, aux noix et aux fruits de mer, et aussi parce que tous les enfants prennent leur dîner ensemble, nous vous demandons d'éviter les barres tendres à base d'arachides et ses dérivés ainsi que les repas comprenant des fruits de mer et ses dérivés. Des allergies aux ananas ont aussi été signalées.

Il est donc très important de n'apporter aucune collation en contenant lors du camp de jour. Malheureusement, nous devons jeter la collation si les enfants en apportent. De plus, le partage des collations est interdit pour des questions de sécurité alimentaire.

Médicaments

Dans le cas où un enfant doit recevoir un médicament prescrit, celui-ci doit être dans son contenant d'origine et étiqueté d'une ordonnance portant les renseignements en fonction de : nom de l'enfant, posologie et fréquence d'administration. De plus, un formulaire d'autorisation à administrer un médicament devra être rempli et signé par le parent ou le tuteur pour que **l'animateur responsable** soit autorisé à donner le médicament. Aucun médicament prescrit ne sera administré aux enfants sans une autorisation écrite.

- Médicament en vente libre

Il est à noter qu'aucun médicament en vente libre ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour et ceci, afin d'assurer la sécurité de tous les enfants. Dans le cas où l'enfant présente des symptômes de fièvre, de grippe, de rhume, de gastro-entérite ou toute autre indication de risque de contagions, le parent sera dans l'obligation de garder l'enfant à la maison ou de venir le chercher s'il est dans le camp.

- Médicament par inhalation

Dans le cas où l'enfant doit utiliser des pompes (ex. : Ventolin), le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

- Épipen

Il est important de fournir une photo de votre enfant ayant une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son Épipen dans son sac. Le parent doit aviser l'animateur responsable (en priorité) et/ ou le moniteur (en second lieu) de l'endroit où l'Épipen est disposée.

Note : Seuls les médicaments en pilule, en sirop ou l'Épipen seront donnés par l'équipe d'animation. Si votre enfant a besoin d'être piqué (ex : diabète), il faudrait voir et discuter d'un protocole particulier. N'oubliez pas qu'aucun membre de l'équipe d'animation n'est infirmier ou médecin.

Premiers soins et sécurité

En plus de la formation de secouriste offerte au personnel de l'équipe d'animation, l'aspect des premiers soins est aussi abordé lors de la formation en animation en camp de jour. L'ensemble des procédures est vu et revu par tous les membres de l'équipe. Nous avons actuellement 4 procédures soit :

- en cas d'accident d'un enfant;
- en cas de disparition;
- en cas d'évacuation;
- en cas d'intrus dans le local ou aux abords du camp de jour.

Blessures légères

Ses procédures sont présentées, affichées et remises à tous les membres de l'équipe toutes les années. En cas de blessure mineure (exemple : éraflures légères aux genoux de l'enfant en tombant) le personnel de l'animation en place, effectuera le nettoyage et la mise en place d'un pansement). Ensuite, il rejoindra les parents afin de les aviser.

911

- L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassée, réaction allergique, etc.);
- Les frais du service ambulancier sont à la charge des parents;
- Veuillez noter qu'aucun enfant ne quittera le camp de jour en ambulance seul, soit, un membre de l'équipe d'animation l'accompagnera, s'il est possible de le faire;
- Pendant le transport en ambulance, si aucun parent n'a été rejoint avant le départ, l'animateur responsable ou le moniteur en place sera mandaté pour tenter de rappeler jusqu'à ce que nous ayons rejoint quelqu'un.

Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Un code de vie a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée et jusqu'au départ (service de garde inclus) de vos enfants dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

Généralités

- Donner sa présence au responsable en place à son arrivée au service de garde, au camp de jour et à tout moment lorsqu'exigée;
- Être toujours en présence du personnel de l'équipe d'animation;
- Respecter les limites du terrain extérieur où se tient le camp de jour (renseignements transmis par le personnel de l'équipe d'animation);
- Demeurer sous la supervision du personnel de l'équipe d'animation et l'aviser avant de quitter le camp de jour.

Respect de soi

- Être de bonne humeur et participer activement aux activités;
- Porter des vêtements adéquats et adaptés aux activités pratiquées;
- Apporter des collations et des repas sains et bons pour la santé.

Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, personnel de l'équipe d'animation, coordonnateurs, etc.);
- Ne pas détruire, briser ou endommager le bien d'autrui;
- Employer un langage poli et respectueux;
- Tenir compte des interventions de la part du personnel de l'équipe d'animation et agir en conséquence;
- Aucune forme de violence ne sera acceptée.

Respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou l'environnement;
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels afin de tenir les lieux propres, salubres et en bon état.

Code vestimentaire

- Chapeau ou casquette;
- Souliers de course ou sandales sportives;
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités. (Ex : s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.).

« Tolérance zéro »

La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel d'animation, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges.

Quand je suis au camp de jour, je

- ✓ Respecte les autres enfants et le personnel de l'équipe d'animations dans mes paroles et mes gestes;
- ✓ Respecte le matériel et les lieux;
- ✓ Respecte les règles et le code de vie;
- ✓ Respecte les limites du terrain où se tient le camp de jour (tel que transmis au départ par le personnel de l'équipe d'animation);
- ✓ Demeure sous la supervision du personnel de l'équipe d'animation (animateur responsable ou moniteurs) et l'avise avant de quitter le camp de jour.

Gestion de la discipline

Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant

Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise sur pied au camp de jour de la municipalité. Cette procédure d'avertissement servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées. Les conséquences logiques seront déterminées par la municipalité et le Comité Parent, si nécessaire.

Degré de gravité : Mineur: Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

La procédure se décrit comme suit :

Escalade des sanctions degré de gravité mineur

Avertissement 1 :

- #1. Avertissement verbal à l'enfant.
- #2. Discussion avec l'animateur responsable et recherche active de solutions concrètes. Rédaction d'un contrat d'engagement en collaboration avec le jeune. L'animateur responsable avise les parents le plus tôt possible de cette situation.

Avertissement 2 :

- #1. Deuxième échange avec les parents advenant la non-collaboration du jeune à son contrat d'engagement.
- #2. Révision du contrat, et si cela est possible, et suivi avec l'enfant. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant avec une copie conforme au gestionnaire de la municipalité et Comité Parent, et si c'est utile, identification de la prochaine étape dans la lettre.

Avertissement 3 :

- #1. Retrait définitif ou suspension disciplinaire de l'enfant du camp de jour. Dans le cas d'une suspension disciplinaire de l'enfant, la durée sera déterminée selon la gravité du cas.
- #2. Une lettre sera envoyée aux parents de l'enfant.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

N.B. - Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement selon les actions posées et selon la sévérité du cas. Il est possible que le retrait définitif ou la suspension disciplinaire soit appliqué automatiquement.

Degré de gravité : Majeur : Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout acte compromettant la sécurité des autres ou sa propre sécurité, etc.

La procédure se décrit comme suit :

Escalade des sanctions degré de gravité majeur

#1. L'enfant est retiré de son groupe. Appel aux parents afin de venir chercher son enfant le plus tôt possible.

- ✓ L'animateur responsable communique avec le gestionnaire afin de l'aviser de cette situation. Le gestionnaire avise le Comité Parent.
- ✓ S'il y a lieu, rencontre des parents et /ou lettre aux parents.
- ✓ Selon la gravité de l'action : retrait définitif, avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées.

#2. Si récidive, expulsion définitive du camp de jour.

* Aucun remboursement ne sera possible dans le cas d'un retrait ou d'une suspension.

N.B. - Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement selon les actions posées et selon la sévérité du cas. Il est possible que le retrait définitif ou la suspension disciplinaire soit appliqué automatiquement.

Suspension et expulsion

La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain ou en début de semaine suivante (lundi), si cela ce produit un vendredi. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant aux choix des jours de suspension. Toutefois, la suspension peut être changée d'une journée si la journée de suspension devait être lors une sortie à laquelle l'enfant n'est pas inscrit.

Aucun remboursement ne sera effectué pour le camp de jour, le service de garde et les sorties suite à une suspension et expulsion.

Suivi comportemental

Au cours de l'été, le personnel de l'équipe d'animation seront sollicités à associer une couleur à tous les enfants présents à la fin de la journée. Ces couleurs seront affichées sur une affiche. Celle-ci sera donc accessible aux parents. Le personnel de l'équipe d'animation associe la couleur aux comportements des enfants au cours de la journée en respectant la charte ci-dessous. Il est possible que d'autres comportements puissent causer un jaune ou un rouge en fonction de la justification de l'animateur responsable du camp de jour.

L'enfant obtient un vert s'il ...	L'enfant obtient un jaune s'il...	L'enfant obtient un rouge s'il...
Passe une très belle journée	Ne participe pas plusieurs journées d'affiler	Bouscule un enfant
S'est fait peu avertir	N'écoute pas plusieurs consignes	Se querelle avec le personnel de l'équipe d'animation et/ou enfant
Participe généralement bien	Tente de gérer le groupe à la place du personnel de l'équipe d'animation	Fait des crises de colère
	Enfreins des règlements mineurs à plusieurs reprises	Obtient trois jours consécutifs des jaunes pour la même raison

Autres sujets

Il est à noter que tout bris intentionnel de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent. Pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement du camp de jour, tous les parents sont invités à signaler auprès du responsable du camp de jour les problèmes particuliers concernant l'état de santé de leur enfant ou de tout autre fait. De cette façon, le personnel du camp de jour sera plus apte à intervenir adéquatement auprès de chaque enfant.

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement des enfants. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers une animatrice, etc.).

Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune profite au maximum de son été.

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du code de vie à votre enfant et vous remercie de votre collaboration.

Nous espérons que ce document a répondu à vos questions. Soyez assurés que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un été des plus agréables!

Formule à compléter et à retourner avec votre formulaire d'inscription

Guide parent - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Code de vie - Camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges

Noter que ce document est disponible sur notre site WEB www.notredamedesneiges.qc.ca

Il est très important :

- D'être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (le personnel de l'équipe d'animation, etc.);
- D'employer un langage respectueux dans toutes vos communications.

Je, _____
(parent ou tuteur légal - inscrire en lettres moulées)

de _____,
enfant

de _____,
enfant

de _____,
enfant

de _____,
enfant

déclare avoir lu le "*Guide parent - enfant du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges*" incluant le "*Code de vie du camp de jour de Notre-Dame-des-Neiges*" et m'engage à les faire respecter.

Signature du parent: _____ Date : _____

Prière de signer et à remettre avec vos documents d'inscription